

SÉANCE ORDINAIRE du conseil DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON tenue ce lundi 14 août 2023 à 19h30. Le conseil siégeant en séance ordinaire au lieu ordinaire des séances à l'édifice de la mairie.

Sont présents et formant quorum mesdames les conseillères, Vivian Beausoleil, Nicole Gravel et Manon Charbonneau ainsi que messieurs les conseillers Denis Desroches, Alain Prescott et Bruce Boivin, siégeant tous sous la présidence M. le maire Mario Frigon, ainsi que Stéphanie Marier, dir. générale et greffière-trésorière à titre de secrétaire d'assemblée.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

résolution no. 2023-08-225

IL EST PROPOSÉ PAR Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023.

2. COMPTES À PAYER

EN CAISSE	181 080,55 \$
COMPTE ÉPARGNE-1	512 899,68 \$
COMPTE ÉPARGNE (Gestion du Lac)	21 539,36 \$

COMPTES À PAYER

13296-Educazoo – activité camp de jour	684.10\$
13297-Petite caisse – fonds petite caisse loisirs	300.00\$
13298-Cons. et pavage Généreux – ch. St-Edmond, 5 ^e rang 2 ^e déc.	407 516.17\$
13299-École de danse Symbiose – cours de danse loisirs	1 300.00\$
13300-Tremblay Delphine – animation fête nationale	95.00\$
13301-SAAQ – immatriculation remorque	110.67\$
13302-Lauzon Jacinthe – remboursement camp de jour	200.00\$
13303-Doiron Patrick – remboursement camp de jour	176.00\$
13304-Centrale des artistes – spectacle Festi-Gab 2 ^e versement	24 213.74\$
13305-Annulé -----	
13306-Ministre des finances du Québec – renouvellement cert. aqueduc	125.00\$
13307-Carier Marion – remboursement inscription camp de jour	197.50\$
13308-Desrosiers Valérie – remboursement inscription camp de jour	320.00\$
13309-Grenier Émilie – remboursement inscription camp de jour	232.50\$
13310-Lauzon Jacinthe – remboursement activité camp de jour	133.75\$
13311-Normand Janie – remboursement chandail non-remis camp de jour	15.00\$
13312-Albert Viau – pièces aqueduc rue Bruno	10 916.92\$
13313-Aquatechno spécialistes aquatiques – produits jeux d'eau	2 616.83\$
13314-Archives Lanaudière – calendrier de conservation	400.00\$
13315-Ascenceurs Lumar – entretien juin et juillet	735.61\$
13316-Ass. des prop. du dom. Turenne – subvention 2023	500.00\$
13317-Audio ciné films – location film festi-gab	1 034.78\$
13318-Automobiles Réjean Laporte – entretien véhicule travaux publics	201.13\$
13319-Autobus J.B.L. – transport activités camp de jour	3 219.30\$
13320-Béton Généreux – centre multi aménagement extérieur	973.84\$
13321-Bruneau pièces d'auto – entretien véhicule travaux publics	5.75\$
13322-Carquest pièce d'autos – entretien tracteur gazon	30.44\$
13323-Carrefour canin de Lanaudière – remb. licences et frais contrôleur	1 442.77\$
13324-Coutu Pierre – remboursement frais de déplacements	61.73\$
13325-G. Desrosiers Transport – déplacement roulotte	264.44\$
13326-Dist. André Lachance – divers administration	56.00\$
13327-Domaine sentinelle du parc – activités camp de jour	449.48\$
13328-EBI environnement – coll. matières organiques juillet	5 819.78\$
13329-Les entreprises N. Tellier – fleurs aménagement paysager	4 178.34\$
13330-Ent. C.Beausoleil – collecte ordures, recyclage, travaux voirie	22 669.88\$
13331-A.S.I Expert aquatique – nettoyage et calibration jeux d'eau	262.16\$
13332-Finition béton Côté – guérite débarcadère	482.90\$
13333-Fonds de l'information sur le territoire – mutations juillet	45.00\$
13334-Formation urgences Lanaudière – formations camp de jour	479.95\$
13335-François Bergeron – fauchage de rues	3 966.64\$
13336-Frigon Mario – frais de déplacement de février à juin	658.67\$
13337-38-Garage R. Yale – essence juillet	2 548.73\$
13339-Gervais Koraly – remb. achat camp de jour et déplacement	161.25\$
13340-GLS logistics systems Canada – envoi échantillons gestion du lac	41.13\$
13341-Grenier Karyne – frais de déplacement aménagement paysager	20.13\$
13342-JM Sports – entretien équipement et équipement de sécurité	115.95\$

13343-Kalitec signalisation – silhouettes de signalisation	6 087.91\$
13344-L'Atelier urbain – honoraires professionnels urbanisme	935.61\$
13345-Lignes MD – marquage de rues	10 952.29\$
13346-Location d'outil St-Gabriel – location matériel travaux voirie	460.72\$
13347-Loisir et sport Lanaudière – adhésion, formation, colloque	1 355.23\$
13348-Longus équipement – entretien rétrocaveuse	257.29\$
13349-Construction et pavage Généreux – libération retenue, gravier	72 710.27\$
13350-Manon Rainville Design – impression divers gestion du lac, loisirs	602.54\$
13351-52-Marina Mandeville – essence et entretien gestion du lac	1 866.53\$
13353-Martech – panneaux signalisation	3 594.75\$
13354-55-MRC D'Autray – éval., quote-part, ingénierie, serv. TI, automate	73 660.98\$
13356-Nordik eau – analyse d'eau juin	4 010.05\$
13357-Outilmag – outils garage	102.33\$
13358-Papetrie Beaulieu – fournitures de bureau	323.28\$
13359-Paquin Julie – frais de déplacement avril à juin	60.88\$
13360-Aux jardins Pier-Eau – retenue aménagement par centre multi	13 014.59\$
13361-Purolator – envoi colis	34.49\$
13362-Quadient Canada – location timbreuse du 5 sept au 4 décembre	206.25\$
13363-64-65-66-Quincaillerie Piette – divers voirie, mairie, centre multi	5 478.61\$
13367-Recyclage Frédérick Morin – dépôt matériaux secs, débris lac	367.49\$
13368-Regie intermunicipale CSCB – quote-part juillet et location salle	20 175.76\$
13369-Ent. Elec. P. Robillard – fil électrique débarcadère	2 419.65\$
13370-Produits Sany – porte-outils entretien centre multi	18.34\$
13371-Vacuum St-Gabriel – vidange fosse septique juillet, débarcadère	31 339.90\$
13372-Ville St-Gabriel – bibliothèque et CACI de janvier à juin	23 724.98\$
13373-Xerox Canada Ltée – photocopies juillet	111.72\$

Prélèvements : paiements directs durant le mois

P-3278-ADMQ – cotisation annuelle directrice adjointe	510.49\$
P-3279-80-81-82-Bélanger Nathalie – cours zumba juillet	720.00\$
P-3283-84-Bell - internet et téléphone centre multi	151.06\$
P-3285-Bell mobilité – cellulaire administration, voirie, gestion du lac	130.76\$
P-3286-Beneva – assurance collective août	5 539.60\$
P-3287-Cogeco connexion – internet et téléphone chalet des loisirs	99.46\$
P-3288 à 3299-Firsdata – frais terminaux	373.43\$
P-3300-FTQ fonds de solidarité – remise REER employés	4 137.60\$
P-3301-Hydro-Québec – lumières de rues juin	374.76\$
P-3302-Hydro-Québec – pompe Chemin du lac	284.86\$
P-3303-Hydro-Québec – pompe ch. Mont de Lanaudière	31.62\$
P-3304-Hydro-Québec – débarcadère	85.71\$
P-3305-Hydro-Québec - centre multi	490.09\$
P-3306-Hydro-Québec - lumières de rues juillet	387.24\$
P-3307-Hydro-Québec – compteur d'eau 6 ^e Rang	38.36\$
P-3308-Hydro-Québec – compteur d'eau St-Cléophas	35.93\$
P-3309-Hydro-Québec – chalet des loisirs	570.69\$
P-3310-Hydro-Québec – bi-énergie	717.51\$
P-3311-Hydro-Québec – Parc de la pointe	39.67\$
P-3312-Hydro-Québec – compteur d'eau Petit 5 ^e rang	36.69\$
P-3313-Hydro-Québec – édifice mairie	1 181.03\$
P-3314-Hydro-Québec – pompe rue Rosaire	276.85\$
P-3315-Ministère du revenu – remise provinciale	34 745.41\$
P-3316-Netbank – frais de transaction	9.92\$
P-3317-18-Receveur général du Canada – remise fédérale	13 092.42\$
P-3318-Technicost – frais transaction salaire	12.13\$
P-3320-21-Service de cartes Desjardins – congrès, poubelle soccer, jeux	8 279.75\$
Salaire du conseil municipal – juin 2023	7 310,14\$
Salaire des employés – juin 2023 (4 semaines)	88 291,89\$
TOTAL DES COMPTES	
PAYÉS ET À PAYER DE JUILLET	941 806.47\$

résolution no. 2023-08-226

IL EST PROPOSÉ PAR Nicole Gravel
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les comptes payés et à payer ci-dessus et d'en effectuer les paiements.

3. RÉGLEMENTATION

4. ADMINISTRATION

4.1-DÉPÔT DU RAPPORT 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport 2022 relatif à la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

4.2- DÉPÔT DU RAPPORT SYNTHÈSE DE LA DÉMARCHE DE LA REFONTE RÉGLEMENTAIRE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du questionnaire synthèse relatif à la refonte réglementaire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

4.3-SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE 2023-2024 – COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU GRAND BRANDON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une lettre de confirmation d'une aide financière de 2000\$ dans le cadre au soutien de l'action bénévole pour l'achat de matériels à la Coopérative de solidarité du grand Brandon.

résolution no. 2023-08-227

IL EST PROPOSÉ PAR Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de transférer l'aide financière au montant de 2000\$ reçu dans le cadre du programme de soutien à l'action bénévole 2023-2024 pour l'achat de matériel à la Coopérative de solidarité du grand Brandon.

4.4-CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES RESEaux CYCLABLES DU QUÉBEC 18-19 OCTOBRE

résolution no 2023-08-228

IL EST PROPOSÉ PAR Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de défrayer les frais d'inscriptions ainsi que les dépenses sur pièces justificatives des membres du conseil qui se rendront au congrès de l'Association des réseaux cyclables du Québec du 18 au 19 octobre 2023. Le coût total sera assumé par l'excédent de fonctionnement non affecté.

4.5-MODIFICATION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE LA PLAGE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité de Mandeville demande à intégrer l'entente intermunicipale de la plage municipale comme partenaire;

ATTENDU QUE lors de la saison estivale 2023, les citoyens de Mandeville devront présenter une preuve de résidence;

ATTENDU QUE pour les années ultérieures, la municipalité de Mandeville devra respecter la politique en vigueur concernant la plage municipale;

ATTENDU QUE cette modification est entrée en vigueur le 14 juillet 2023;

résolution no. 2023-08-229

IL EST PROPOSÉ PAR Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'entériner la modification à l'entente intermunicipale de la plage municipale afin d'intégrer la municipalité de Mandeville en tant que partenaire à ladite entente moyennant un montant forfaitaire de 5 000\$ pour la saison estivale 2023 qui sera révisée annuellement. M. le maire Mario Frigon et Mme Stéphanie Marier dir. générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer l'entente telle que définie entre les parties.

4.6-CONTRAT DE SERVICE DE RECUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES

résolution no 2023-08-230

IL EST PROPOSÉ PAR Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de demander à la MRC de d'Autray de débiter le processus d'appel d'offres par voie d'invitation pour la collecte,

le transport et le traitement des matières recyclables sur une période d'un an, soit pour l'année 2024. Toute nouvelle construction durant l'année devra être desservie.

4.7-EMPRUNT TEMPORAIRE RÉFECTION DU 5^E RANG NORD PHASE 2 ET CHEMIN SAINT-EDMOND

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 588 décrétant une dépense n'excédant pas 1 586 493\$ et un emprunt de 793 282\$ pour la réfection du 5^e rang Nord phase 2 et chemin St-Edmond;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a reçu l'approbation d'une aide financière du Programme d'aide à la voirie locale, volet accélération au montant de 793 211\$;

ATTENDU QUE la municipalité aura besoin d'un emprunt temporaire afin d'acquitter les fournisseurs en attendant l'emprunt à long terme.

résolution no. 2023-08-231

IL EST PROPOSÉ PAR Alain Prescott

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à la demande d'un emprunt temporaire relatif au règlement numéro 588, auprès de Desjardins du Nord de Lanaudière, succursale de Saint-Gabriel, et ce pour un montant maximum de 793 282\$ (sept cent quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-deux);

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

4.8-ADOPTION ET MISE EN PLACE DU Comité de suivi MADA

A. ADOPTION DE LA POLITIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a réalisé la démarche MADA conformément aux engagements convenus dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon accorde une grande importance à la qualité de vie des personnes aînées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon souhaite offrir un milieu de vie accueillant aux aînés, qui donne envie de s'y établir, d'y vivre, d'y contribuer et d'y vieillir activement.

résolution no. 2023-08-232

IL EST PROPOSÉ PAR Manon Charbonneau

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon adopte la politique à l'égard des personnes aînées et son plan d'action d'une durée de trois (3) ans.

B- MISE EN PLACE DU COMITÉ DE SUIVI MADA

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer le suivi et la mise en œuvre du plan d'action MADA;

résolution no. 2023-08-233

IL EST PROPOSÉ PAR Nicole Gravel

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon procède à la création d'un comité de suivi sous la présidence de l' élu responsable des questions aînées (RQA).

Ce comité sera composé des 8 membres suivants :

1. Manon Charbonneau, Conseillère Responsable des questions aînées pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon
2. Christian Paquin-Coutu, Conseiller Responsable des questions aînées pour Ville Saint-Gabriel
3. Jocelyne Beaudry, représentante de Santé à cœur
4. Marie-Claude Charrette, représentante du Centre d'action bénévole Brandon

5. Luc Dugas, représentant AQDR Brandon
6. Suzanne Beausoleil-Morin, Présidente de la FADOQ Saint-Gabriel
7. Geneviève Filteau, Conseillère en saines habitudes de vie du CISSS de Lanaudière
8. Julie Paquin, Directrice des loisirs sportifs et culturels Ville Saint-Gabriel et Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon

LEQUEL comité aura le mandat :

- D'effectuer le suivi du plan d'action à la lumière des progrès réalisés et des changements en cours dans le milieu;
- De faire des recommandations au conseil municipal de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon sur l'évolution des actions;
- De poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté;
- D'agir, au besoin, à titre d'agent de mobilisation pour favoriser la participation des actrices et des acteurs du milieu;
- De réaliser les actions 6.1.2 et 8.1.2 du présent plan d'action.

4.9- MANDAT USAGE COMMERCIAL – CABINET D'AVOCATS BÉLANGER SAUVÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé dans le cadre du dossier 19281/19 par la résolution #2022-06-167;

résolution no 2023-08-234

IL EST PROPOSÉ PAR Vivian Beausoleil
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le paiement de la facture en date du 5 juin 2023 du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé de Joliette dans le cadre du dossier 19281/19, pour un montant de 15 736,84\$ plus taxes. La dépense sera assumée à même l'excédent accumulé non affecté.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1- DÉNEIGEMENT COUR DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

résolution no. 2023-08-235

IL EST PROPOSÉ PAR Denis Desroches
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder à « Les Entreprises Claude Beausoleil inc. », le contrat de déneigement du Centre multifonctionnel au 1111 Chemin du Mont de Lanaudière pour la saison 2023-2024, au coût de 1 500\$ plus taxes, ainsi que le sablage au coût de 30\$ par sortie.

5.2- DÉNEIGEMENT CHALET DES LOISIRS ET BOÎTES POSTALES DOM. THERRIEN

résolution no. 2023-08-236

IL EST PROPOSÉ PAR Alain Prescott
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de « Les entreprises Claude Beausoleil inc.» pour le déneigement de la saison 2023-2024 :

- **de l'accès aux boîtes postales** du dom. Therrien au coût de 320\$ plus taxes pour 25 sorties et 10\$ par sortie supplémentaire. L'épandage d'abrasif sur demande entre 10\$ et 20\$ par sortie.

- **du stationnement du chalet des loisirs** de la saison 2023-2024 au coût de 1 500\$ plus taxes pour 30 sorties maximum et 40\$ par sorties supplémentaires. L'épandage d'abrasif sur demande au coût de 40\$ par sortie.

5.3- MARQUAGE DE STATIONNEMENT AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

résolution no 2023-08-237

IL EST PROPOSÉ PAR Bruce Boivin
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter le contrat de marquage du stationnement au centre multifonctionnel auprès de la compagnie Lignes MD inc. de St-Charles-Borromée, au montant de 120\$/emplacement, pour un total de quatre (4) emplacements au montant de 480,00\$ plus taxes.

5.4- ACHAT SILHOUETTES PERSONNALISÉES – SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a reçu une aide financière de 5 000\$ dans le cadre du programme de contributions financières soutenant la mission Société de la S.A.A.Q.;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière a été déposée en 2022 dans le fonds général créant un excédent accumulé non affecté lors des états financiers 2022;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est effectuée lors de l'année financière 2023, la dépense sera affectée à l'excédent accumulé non affecté.

résolution no 2023-08-238

IL EST PROPOSÉ PAR Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'entériner l'achat de cinq (5) silhouettes personnalisées pour sensibiliser les utilisateurs à respecter la vitesse dans certains secteurs problématiques auprès de Signalisation Kalitec inc. au montant de 5 295\$ plus taxes. La dépense sera affectée par l'excédent accumulé non affecté.

5.5-ACHAT DE BACS DE MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES

résolution no 2023-08-239

IL EST PROPOSÉ PAR Denis Desroches

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'achat de 32 bacs (bleus) de 360 litres et 12 bacs (bruns) de 120 litres auprès de la compagnie USD Global inc. au coût de 4 163,40\$ plus taxes et frais de livraison.

5.6-AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA RETENUE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT QUE les travaux concernant l'aménagement du parc au centre multifonctionnel se sont terminés en bonne et due forme.

résolution no. 2023-08-240

IL EST PROPOSÉ PAR Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le paiement de la retenue (5%) relatif au dossier de l'aménagement du parc au centre multifonctionnel au montant de 13 014,59\$ plus taxes à l'entreprise Aux Jardins Pier-Eau. La dépense sera affectée par l'excédent accumulé non affecté.

5.7-AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA RETENUE POUR LA RÉFECTION DU 5^E RANG NORD PHASE 1

résolution no. 2023-08-241

IL EST PROPOSÉ PAR Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le paiement de la retenue (5%) relatif aux travaux de réfection du 5^e rang Nord phase 1 en date du 24 juillet 2023 au montant de 62 208,93\$ plus taxes auprès d'Excavation Normand Majeau.

5.8-PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE : VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL) – CHANGEMENT DE PONCEAU DANS LE 4^E RANG

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Accélération sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Stéphane Allard, ingénieur de la MRC d'Autray agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS,

résolution no 2023-08-242

IL EST PROPOSÉ PAR Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, la Municipalité confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

5.9-SERVICE D'INGÉNIERIE DANS LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET AIRRL DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DANS LE 4^E RANG

résolution no. 2023-08-243

IL EST PROPOSÉ PAR Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de mandater M. Stéphane Allard, ingénieur, dans le cadre du changement d'un ponceau dans le 4^e rang, afin de présenter une demande d'aide financière auprès du programme d'aide à la voirie locale : volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du ministère des Transports du Québec.

5.10-DEMANDE D'INTÉGRATION AU SERVICE DE LA MRC DE D'AUTRAY POUR LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon souhaite intégrer le service à la MRC de d'Autray pour la gestion des installations septiques sur son territoire;

ATTENDU QUE l'objectif d'une gestion optimale des fosses septiques au Québec est de favoriser la pérennité des installations septiques et le maintien de leurs performances épuratoires;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon doit octroyer un nouveau contrat relatif à la vidange des installations septiques pour le 1^{er} janvier 2024;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a plusieurs avantages considérables a intégré le regroupement de ce service auprès de la MRC de d'Autray;

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2023-08-244

IL EST PROPOSÉ PAR Bruce Boivin

RÉSOLU À LA MAJORITÉ des conseillers, d'octroyer dès le 1^{er} janvier 2024 la compétence relative à la gestion des installations septiques à la MRC de d'Autray pour la vidange des installations septiques.

Le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous documents utiles.

Mme Vivian Beausoleil, conseillère demande le vote :

Pour : Mme Manon Charbonneau
 Mme Nicole Gravel
 M. Denis Desroches
 M. Bruce Boivin

Contre : Mme Vivian Beausoleil
 M. Alain Prescott

Le maire s'abstient de voter.

5.11-MODIFICATION DU DEVIS DE LA COLLECTE DES ORDURES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon devra octroyer un nouveau contrat concernant la collecte des ordures en bordure de route étant donné la terminaison du contrat actuel au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE les entrepreneurs ne soumissionnent plus pour les contrats autorisant la collecte des boîtes à déchets pour des causes reliées à la CNESST.

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2023-08-245

IL EST PROPOSÉ PAR Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser la modification du devis afin de retirer la clause 3.1.5 en lien avec les boîtes de déchets pour le 1^{er} janvier 2024.

De plus, les citoyens devront retirer les boîtes de déchets définitivement dès le 1^{er} janvier 2024.

5.12- APPEL D'OFFRES – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LE SECTEUR DES DOMAINES BRUNEAU, COMTOIS ET LAMARRE

résolution no 2023-08-246

IL EST PROPOSÉ PAR Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de débiter le processus d'appel d'offres par voie d'invitation pour le secteur des domaines Bruneau, Comtois et Lamarre sur une période d'un an, soit pour l'année 2023-2024 ou pour une période de deux ans, soit pour l'année 2024-2025.

5.13-AUTORISATION DU PAIEMENT DU 1^{ER} DÉCOMPTE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES PRÉVILLE ET SICOTTE

CONSIDÉRANT QUE les travaux concernant les travaux de réfection des rues Sicotte et Préville se sont terminés en bonne et due forme.

résolution no. 2023-08-247

IL EST PROPOSÉ PAR Denis Desroches

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le paiement du 1^{er} décompte relatif aux travaux de réfection des rues Sicotte et Préville en date du 9 août 2023 au montant de 147 312,00\$ plus taxes auprès de Construction et pavage Généreux inc. La dépense sera assumée selon le règlement #592.

5.14- AUTORISATION DE PAIEMENT DU 3^e DÉCOMPTE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DU 5^E RANG NORD & CHEMIN ST-EDMOND

résolution no. 2023-08-248

IL EST PROPOSÉ PAR Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que sous le certificat de paiement de Stéphane Allard, ingénieur, d'autoriser le paiement du 3^e décompte relatif aux travaux de voirie du 5^e rang Nord et chemin St-Edmond en date du 14 août 2023 au montant de 326 676,58\$ plus taxes auprès de Construction et pavage Généreux inc. La dépense sera assumée selon le règlement #588.

6. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1-DÉROGATION MINEURE

Cette demande est effectuée par le propriétaire du lot 3 045 493 concernant une demande de construction d'une résidence isolée avec installations septiques sur un lot partiellement desservi possédant 1 994,4 mètres carrés. La superficie minimale requise pour les lots partiellement desservis est de 2 000 mètres carrés lorsqu'ils se trouvent à moins de 300 mètres d'un lac ou à moins de 100 mètres d'un cours d'eau.

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne cause aucun préjudice aux voisins immédiats;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU QU'un avis public relatif à la dérogation mineure a été publié le 27 juin 2023;

ATTENDU QUE suite à la parution de l'avis public, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit et qu'aucune personne intéressée ne s'est manifestée.

Après avoir pris connaissance de l'avis des membres du comité d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée.

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2023-08-249

IL EST PROPOSÉ PAR Bruce Boivin
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter la demande du propriétaire du lot 3 045 493 concernant la construction d'une résidence isolée avec installations septiques sur un lot partiellement desservi possédant 1 994,4 mètres carrés alors que le règlement de lotissement #298 prévoit une superficie de 2 000 mètres carrés.

6.2-DÉROGATION MINEURE

Cette demande est effectuée par le propriétaire du lot 5 568 234 concernant la création de deux (2) lots dérogatoires qui aurait 1 324,3 mètres carrés et 1 354,1 mètres carrés afin de permettre la construction de résidences isolées avec installations septiques partiellement desservies. La superficie minimale requise pour les lots partiellement desservis est de 2 000 mètres carrés lorsqu'ils se trouvent à moins de 300 mètres d'un lac ou à moins de 100 mètres d'un cours d'eau.

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne cause aucun préjudice aux voisins immédiats;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU QU'un avis public relatif à la dérogation mineure a été publié le 11 juillet 2023;

ATTENDU QUE suite à la parution de l'avis public, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit et qu'aucune personne intéressée ne s'est manifestée.

Après avoir pris connaissance de l'avis des membres du comité d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée.

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2023-08-250

IL EST PROPOSÉ PAR Nicole gravel
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter la demande du propriétaire du lot 5 568 234, pour la création de deux (2) lots dérogatoires permettant la construction d'une résidence isolée avec installations septiques partiellement desservies d'une superficie de 1 324,3 mètres carrés et 1 354,1 mètres carrés alors que le règlement de lotissement #298 prévoit une superficie de 2 000 mètres carrés.

7.LOISIRS ET CULTURE

7.1- EMBAUCHE DE PERSONNEL DE CAMP DE JOUR 2023

résolution no. 2023-08-251

IL EST PROPOSÉ PAR Manon Charbonneau
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'embaucher Maélie Piette, Chloé Dubeau et Mahélie Boucher à titre d'aide-animatrice pour le camp de jour 2023, aux salaires et conditions, comme établi avec les candidates.

7.2- FÊTE DE NOËL 2023

résolution no 2023-08-252

IL EST PROPOSÉ PAR Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de contribuer pour un montant de 2 247,49\$ selon l'entente intermunicipale de loisirs, à l'évènement « Fête de Noël 2023 » qui aura lieu le 2 décembre 2023, organisé par le service des loisirs.

7.3- COMMANDITE POUR LA PARTIE DE HOCKEY DE LA LIGUE DE HOCKEY JUNIOR MAJEUR (VOLTIGEURS VS REMPARTS) – CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BRANDON

résolution no 2023-08-253

IL EST PROPOSÉ PAR Denis Desrochers

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de contribuer pour un montant maximum de 750\$, à l'évènement de la partie de hockey (Voltigeurs VS Remparts) qui aura lieu le 25 août 2023, organisé par le Centre sportif et culturel de Brandon.

7.4-DÉPÔT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS »

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon désire implanter des enseignes et du mobilier dans le sentier récréatif.

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2023-08-254

IL EST PROPOSÉ PAR Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme « Nouveaux Horizons pour les aînés ». D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document relatif à l'aide financière pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

8. APPUI

8.1-APPUI AU PROJET DE PROPULSION LANAUDIÈRE POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

CONSIDÉRANT QUE l'initiative de *Propulsion Lanaudière* de présenter à la S.H.Q., son projet de construction de 18 logements sociaux supplémentaires pour des personnes vivant avec une problématique de santé mentale, à leur projet d'habitation déjà existant (ACL-578) : « Investissons pour la vie », situé au 98, boul. Antonio-Barrette, Notre-Dame-des-Prairies.

CONSIDÉRANT QUE le contexte criant de pénurie de logements, d'incertitude et d'inégalités économiques de plus en plus notables pour des milliers de Lanaudois, la Municipalité de Saint-Gabriel-de—Brandon estime que ce projet viendra répondre à des besoins impérieux d'une partie de la population qui souhaite préserver sa stabilité socio-résidentielle.

CONSIDÉRANT QUE d'investir dans ce projet comportant des appartements de transition, mais aussi des unités permanentes avec des services d'intervention pour des personnes particulièrement vulnérables, aura d'impacts positifs en termes économiques et sociaux, tels que : la réduction de la pauvreté, une atténuation des risques d'itinérance, une contribution à la création de milieux de vie propices à l'entraide et à l'inclusion et un renforcement de la cohésion sociale par une meilleure mixité socio-économique dans les quartiers de la ville de Notre-Dame-des-Prairies.

résolution no 2023-08-255

IL EST PROPOSÉ PAR Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'appuyer l'initiative de *Propulsion Lanaudière* de présenter à la S.H.Q., son projet de construction de 18 logements sociaux supplémentaires pour des personnes vivant avec une problématique de santé mentale, à leur projet d'habitation déjà existant (ACL-578): « Investissons pour la vie », situé au 98, boul. Antonio-Barrette, Notre-Dame-des-Prairies.

9.CORRESPONDANCE

- Rapport annuel et états financiers de l'Agence des forêts privées de Lanaudière pour l'exercice financier 2022-2023.

- Confirmation d'aide à la voirie locale (PAVL) volet projets particuliers au montant de 16 500\$.

- Confirmation d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien au montant de 142 828\$

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les membres du conseil et les citoyens présents à la période de questions.

Et la séance est levée à 19h58

Mario Frigon
Maire

Stéphanie Marier. *dma*
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, *Mario Frigon*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Frigon